



**Association Contre l'Extension et les Nuisances de
l'Aéroport de Lyon St Exupéry**

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture du Rhône
106, rue Corneille
69419 LYON CEDEX 03

Heyrieux, le 13 décembre 2013

A l'attention de Monsieur CARENCO

Objet : consultation sur la modification de la DTA

Monsieur le Préfet,

Par votre courrier du 1 octobre 2013, vous nous demandez de faire valoir nos observations sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur l'espace interdépartemental de St Exupéry.

Sur la base du dossier transmis et de la présentation du projet par la direction départementale des territoires du Rhône, l'ACENAS donne **un avis défavorable** à ce projet.

En tant qu'association de défense des riverains de l'aéroport de Lyon St Exupéry, notre position est motivée par les considérations suivantes :

- Dans le cadre de cette révision de la DTA, la notion de « Plaine Saint-Exupéry » vient d'apparaître et rappelle le rôle central de l'aéroport. L'extension à 4 pistes de l'aéroport fait partie intégrante du projet. La création de nouvelles pistes à l'ouest des pistes existantes se traduirait par une augmentation des nuisances pour les populations riveraines. Cette perspective est d'autant plus inacceptable que les problématiques de gêne ou les impacts sanitaires liés au trafic actuel n'ont pas été solutionnés.
- La vocation de la D.T.A est de lister, organiser et recenser tous les projets d'infrastructures à moyen et long terme. Or nous constatons que la DTA promulguée en 2007 a été détournée. En effet, notre territoire est fortement impacté par les nuisances de nouveaux projets, non prévus en 2007 avec entre autres, le contournement ferroviaire, CEFAL, la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin.

- Cette D.T.A constate et acte la concentration des nuisances aéroportuaires, routières et ferroviaires en particulier au sud de l'aéroport. Les communes telles que Saint-Laurent-de-Mure, Grenay ou Heyrieux sont particulièrement impactées avec des perspectives de dégradations supplémentaires du cadre de vie, qui ne sont pas acceptables.
- Au niveau économique, la plaine de St Exupéry est principalement dédiée à des activités logistiques. Ces dernières consomment énormément d'espace foncier, génèrent beaucoup de nuisances, en particulier routières (camionnage), pour finalement peu d'emplois qualifiés. Le bilan avantages / inconvénients est négatif pour les habitants de cette zone.
- Dans le cadre de cette modification de la DTA, le patrimoine environnemental des 20 communes concernées est soumis aux avis émanant de 40 collectivités et partenaires, extérieurs au territoire. Ces entités parfois très éloignées comme la région de St Etienne n'ont pas à hypothéquer l'avenir de nos communes.
- Le projet prévoit, sans en préciser la nature, « un site économique métropolitain réservé pour le long terme dans le secteur 4 chênes/ Porte du Dauphiné ». Cette perspective fait craindre un projet d'envergure, particulièrement impactant pour les populations riveraines.
- Face à la concentration des infrastructures, la préservation de l'agriculture ou les coupures vertes ne sont pas des contreparties à la mesure de l'accroissement des nuisances.

Pour ces motifs, l'ACENAS émet un avis défavorable à la révision de la D.T.A et regrette l'absence de prise en compte des populations riveraines déjà fortement impactées par les nuisances des infrastructures dans l'Est Lyonnais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Evelyne LAVEZZARI
Présidente de l'ACENAS

